



Compte-rendu

Conseil municipal 4 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt mars à dix-huit heures, le Conseil municipal de Goult, régulièrement convoqué le seize mars deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, en salle de Conseil de la mairie, sous la présidence du doyen d'âge, Monsieur Francis ROCHE.

Étaient présents : FLORENT Christine, ALLEMAND Gilles, VIGNOLI Françoise, MINEL Laurent, MOLINAS Sophie, LACAZE Matthieu, LE BERRE Anne-Laure, BOZON Grégory, RUIZ Nancy, DAMATO Patricia, NAÏT Abdelkader, SANCE Pierrick, LAUGIER Éric, CENCIARELLI Mauricette, ROCHE Francis.

Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance : F Vignoli

2. Approbation du procès-verbal du 6 juillet 2026

approuvé à l'unanimité

3. Reprise de la délibération relative au règlement intérieur

Dans le règlement intérieur adopté le 6 juillet 2026, il manque un article précisant que les élus de l'opposition doivent disposer d'un espace sur un support numérique afin qu'ils puissent exprimer leurs opinions, si différentes de celles de la majorité.

Cet oubli est dû au fait qu'auparavant, il n'y avait pas d'opposition.

Cet article sera ajouté au règlement intérieur.

Voté à l'unanimité

4. Demande de subvention du Parc Naturel Régional du Luberon au titre des aménités rurales reçues par les communes en 2026.

L'état verse une dotation aux communes qui remplissent trois critères :

- Être adhérent à un parc naturel
- Être une commune rurale
- Être couvert par une zone protégée ou un site Natura

Ce qui est le cas de la commune qui a bénéficié d'une dotation de 15 037 euros pour 2026.

Depuis 2024, le parc sollicite ces communes afin qu'elles contribuent volontairement au financement d'actions éducatives et de sensibilisation à l'environnement et à des projets de conservation du patrimoine. La subvention demandée, à hauteur de 20 % de la dotation reçue, s'élève à la somme de 3 008 €.

Voté à l'unanimité

5. Subvention à l'Association Sportive Avenir Goult Roussillon

Cette association a bénéficié d'une dotation annuelle de 3 500 euros. Elle a sollicité une demande de subvention exceptionnelle de 1 000 euros dans le cadre de l'organisation de la fête du melon.

Voté à l'unanimité

6. Désignation de deux délégués (un titulaire et un suppléant) à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférables (CLECT)

Monsieur Lacaze a été désigné comme titulaire et Monsieur Naît comme suppléant.

Voté à l'unanimité

7. Attribution d'un logement vacant type T3 situé au 142B chemin des écoles

Madame le maire a reçu la demande d'une famille monoparentale avec deux enfants scolarisés à Goult. Il s'agit de Madame Anne-Laure Papon. Le conseil propose de lui attribuer ce logement, favorisant le maintien d'enfants scolarisés à Goult.

Voté à l'unanimité

8. Demande de fonds de concours 2026

Il convient d'approuver le règlement de ce dispositif pour les trois années 2026, 2027 et 2028. L'enveloppe est de 58 863 euros pour les trois ans, soit 19 621 euros par an. Pour 2026, cette somme servira à rénover le mur du cimetière.

Voté à l'unanimité

9. Délibération relative à l'attribution d'un don en faveur des communes sinistrées par les incendies durant l'été 2026.

L'association des Maires de France a appelé à une mobilisation afin de soutenir financièrement les communes sinistrées par les incendies durant l'été 2026. Il est proposé une subvention d'un montant de 500 euros.

14 voix pour 1 abstention

10. Projet d'installation d'une antenne relais Bouygues Télécom

Il existe une zone blanche sur le haut du village. L'opérateur souhaite implanter cette antenne à proximité du moulin. Le conseil approuve la nécessité, mais pas le lieu d'implantation.

15 voix contre

11. Délibération instituant et fixant les conditions d'exercice du travail à temps partiel.

Le décret n° 2024-1263, entré en vigueur le 1er janvier 2025, assouplit les conditions d'ancienneté requises afin de solliciter le bénéfice d'un temps de travail partiel, sur autorisation ou de droit. Cette simplification vise à supprimer toute condition d'ancienneté, afin que les publics concernés puissent en bénéficier.

Voté à l'unanimité.

12. Choix des futurs acquéreurs des parcelles du lotissement au Grand Verger. Validation des candidatures.

Les critères d'éligibilité sont rappelés, à savoir habiter Goult, être primo-accédant et avoir ou avoir la volonté de fonder une famille. Les quatre candidats sont : M. et Mme Casano, M. Ferruit et Mme Bertoni, M. Pascal, M. Sancé.

Le prix du terrain est de 65 000 euros et identique pour les quatre lots.

Monsieur Laugier souhaite qu'il soit noté sur la convention de vente des clauses prévenant la spéculation immobilière. Par ailleurs, il s'étonne que la commune n'ait pas gardé un lot.

Madame le Maire lui répond qu'étant donné que la maison médicale se crée à Lumières, il n'est pas nécessaire de se réserver un lot. Il convient de délibérer sur le choix des candidats à l'acquisition.

Monsieur Sancé étant concerné par cette attribution, il n'a pas pris part au vote en se retirant de la salle du conseil pendant celui-ci.

13 voix pour 1 voix contre.

13. Demande de protection au titre des monuments historiques communaux : la porte de l'Orme et le centre Marie Mauron.

Monsieur Roche expose la proposition faite par Monsieur Liardet, de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), lors de sa visite le 27 juillet 2026.

Il a été proposé de classer ces deux bâtiments. Cette décision impliquerait que tous travaux entrepris sur ces édifices seraient financés à hauteur de 80 % par la DRAC. Il est précisé qu'à la suite de ce classement, le périmètre de protection ne serait pas modifié. Il convient de délibérer pour solliciter cette demande de classement.

Voté à l'unanimité.

14. Question diverses :

1) Monsieur Julien Brochard quittera ses fonctions le 19 octobre 2026. C'est le seul agent titulaire du permis de transport en commun nécessaire pour conduire le bus de ramassage scolaire. Il est d'ailleurs envisagé, en fonction du nombre d'enfants inscrits, d'acquérir un bus de 9 places pouvant être conduit avec le permis B, le bus actuel devant être réformé car il a plus de 20 ans. Une procédure de recrutement va être organisée.

2) Présentation des chiffres de la délinquance routière relevés sur la commune de Goult : ils sont meilleurs que la moyenne nationale.

3) Présentation du tableau relatif au budget de fonctionnement ; il est en adéquation avec le prévisionnel.

4) Des conférences sur des thèmes divers et variés vont être organisées à la salle Domitia. La première conférence sera donnée par Monsieur Lacaze le 28 septembre 2026. Ces conférences sont gratuites et ouvertes à la population. Les personnes souhaitant organiser une conférence sont invitées à se faire connaître en mairie.

5) Le forum des associations aura lieu le samedi 12 septembre 2026, de 10 h à 13 h, place de la Libération.

6) Madame le Maire informe qu'un logement de type T5, situé dans la maison Mathieu, est vacant suite au décès du locataire. Le loyer est de 700 euros, hors charges.

La séance est levée à 19h20